

Dijon, le 16 juin 2017

## Ambroisie : Mobiliser et informer en Bourgogne-Franche-Comté

**L'ARS Bourgogne-Franche-Comté s'engage aux côtés de plusieurs partenaires dans la lutte contre l'ambroisie. Une journée d'information se tient lundi 19 juin, à l'Écopôle des travaux publics de Besançon.**

A la veille de la journée nationale contre l'ambroisie (le 24 juin), plusieurs acteurs de Bourgogne-Franche-Comté impliqués dans la lutte contre cette plante invasive et allergisante se retrouvent lundi 19 juin, à l'école des travaux publics de Besançon, pour une journée d'information et de reconnaissance.

Aux côtés de l'ARS : le Cluster Eco-chantiers avec la Fédération régionale des travaux publics (FRTP) de Bourgogne-Franche-Comté, la FREDON Franche-Comté, l'Observatoire des ambrosies et le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté.

Au programme : un retour sur la publication du décret du 26 avril dernier, rendant obligatoire la lutte contre l'ambroisie, la présentation d'un mémento de prévention et lutte contre l'ambroisie sur les chantiers (fruit d'un travail collectif au bénéfice des maîtres d'ouvrages et des entreprises de bâtiment et de travaux publics) et d'une plate-forme de signalement à l'attention du grand public, un outil développé en Rhône-Alpes et en cours de déploiement en Bourgogne-Franche-Comté.

(en détail : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/relai-de-la-journee-nationale-de-lutte-contre-lambroisie-besancon>)

### Pourquoi lutter contre l'ambroisie ?

Très envahissante, l'ambroisie est en pleine progression dans notre région (voir aussi carte ci-dessous).

Elle colonise tous les milieux et se propage essentiellement du fait des activités humaines : chantiers, déplacements de terre, de matériaux...

Le nombre de personnes sensibles croît en fonction de l'importance de l'exposition.

L'objectif de la lutte est donc de réduire l'exposition aux pollens par l'élimination de la plante.

### Comment lutter contre l'ambroisie ?

Le décret du 26 avril 2017 renforce la lutte contre l'ambroisie et détermine les mesures à l'échelle nationale et locale, pour prévenir son apparition et lutter contre sa prolifération.

**-Les préfets de département** arrêtent les mesures à mettre en œuvre sur leur territoire en fonction du contexte local, et notamment du niveau de présence des ambrosies et du type de milieux infestés (sols agricoles, bords de route, zones de chantier, terrains de particuliers, etc.) ;

**-Les collectivités territoriales** peuvent participer à la mise en œuvre des mesures définies par le préfet, notamment en désignant un ou plusieurs référents territoriaux dont le rôle est, en particulier, de repérer la présence de ces espèces, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains ;

**-Chaque particulier ou chaque entreprise privée** est susceptible d'être concerné pour mettre en œuvre des mesures permettant de lutter contre cette infestation (arrachage de pieds d'ambrosie, etc.)

**En Bourgogne-Franche-Comté, 5 départements sont couverts par un arrêté préfectoral de lutte : le Doubs, le Jura, la Haute-Saône, le Territoire de Belfort, la Saône-et Loire.**

**Le Plan Régional Santé- Environnement (PRSE3) 2017-2022 prévoit la prise d'arrêtés préfectoraux en Côte-d'Or, dans la Nièvre et dans l'Yonne.**

### **L'ambrosie : une plante invasive et allergisante**

L'ambrosie est une plante annuelle envahissante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques.

L'allergie à l'ambrosie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen.

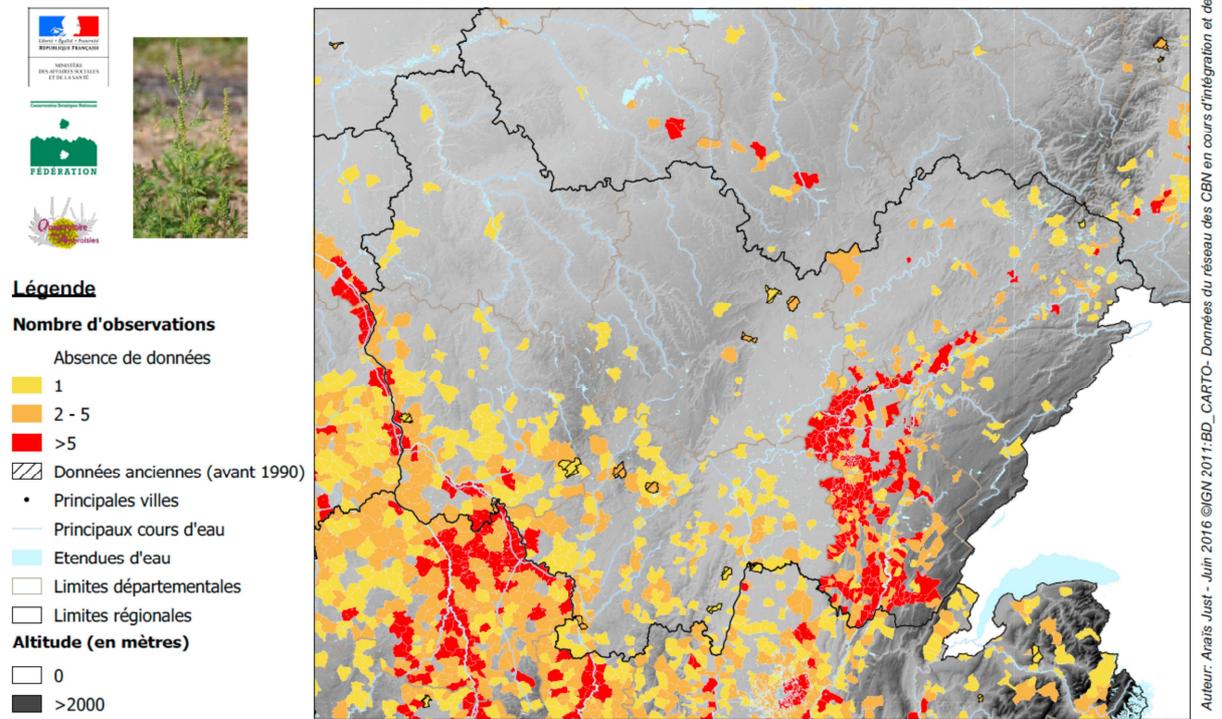
Quelques grains de pollens par mètre cube d'air sont suffisants pour déclencher des manifestations allergiques : rhinites, conjonctivites, trachéites, avec, dans 50% des cas, l'apparition de l'asthme ou son aggravation.

En Auvergne-Rhône-Alpes, région française la plus touchée, la fréquence de l'allergie à l'ambrosie est estimée à 13%, atteignant 21% dans les zones les plus exposées.

Le pic de pollinisation survient au mois de septembre, ce qui rallonge la période des allergies aux pollens sur août et septembre.

## Répartition de l'ambrosie en Bourgogne-Franche-Comté : vers une installation durable

Répartition communale d' *Ambrosia artemisiifolia* L., 1753 en région Bourgogne-Franche-Comté  
Etat des connaissances en juin 2016



Selon le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC), l'ambrosie s'installe durablement en Franche-Comté : depuis l'Ain et la Saône-et-Loire, l'expansion de l'ambrosie est très active de « proche en proche » vers l'Est et le Nord. Des apparitions sporadiques sont également notées. En Bourgogne, les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire sont les plus touchés.

## COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?



Trois modes de signalement possibles :

- Sur internet : <http://www.signalement-ambrosie.fr/>
- Par mail : [contact@signalement-ambrosie.fr](mailto:contact@signalement-ambrosie.fr)
- Par téléphone : [0 972 376 888](tel:0972376888)

### Liens utiles

Pour apprendre à reconnaître l'ambrosie, en cas de doute sur l'identification d'une plante, consultez le site du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC) <http://conservatoire-botanique-fc.org/> ou celui de la délégation Bourgogne du CBN du Bassin Parisien délégation de Bourgogne (CBNBP) <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/delegation/bourgogne.jsp>

Pour toute information sur la lutte, contacter la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Franche-Comté : <http://www.fredonfc.com> et de Bourgogne <http://www.fredon-bourgogne.com>

Observatoire national des ambrosies : <http://www.ambrosie.info>

Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr>

